

NOTICE**Ventipulmin 0,03 mg/ml solution injectable pour chevaux****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Boehringer Ingelheim Vetmedica GmbH
Binger Strasse 173
55216 Ingelheim/Rhein
Allemagne

Fabricant responsable de la libération des lots:

Labiana Life Sciences S.A.
Can Parellada Industrial
08228 Les Fonts de Terrassa, Barcelona
Espagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Ventipulmin 0,03 mg/ml solution injectable pour chevaux
Clenbuterol chlorhydrate

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Par ml :

Substance active :

Clenbuterol chlorhydrate 0,03 mg

4. INDICATIONS

Traitement symptomatique chez le cheval des :

- affections des voies respiratoires à base bronchospastique
- affections pulmonaires obstructives chroniques (C.O.P.D.)
- allergies respiratoires (dans ce cas, administrer le médicament vétérinaire avant exposition aux allergènes tels que poussière d'étable, vieux foin, etc.)
- infections aiguës, subaiguës ou chroniques dans lesquelles l'accumulation du mucus et/ou la prolifération de micro-organismes peuvent provoquer une obstruction respiratoire, telles que bronchite, bronchiolite, bronchopneumonie, influenza et autres affections virales (ici le traitement est souvent associé à un traitement par antibiotique ou sulfamide)

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez des animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.
Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

On observe habituellement un accroissement passager de la fréquence cardiaque (tachycardie) et une légère diminution de la tension artérielle (hypotension).

Lors de l'injection, on peut observer des tremblements musculaires et des sudations dus à une vasodilatation périphérique transitoire. Chez certains chevaux, on a observé une légère somnolence après le traitement.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE CIBLE

Cheval.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Voie intraveineuse.

Cheval :

La dose de 0,8 mcg par kilo de poids vif doit être administrée 2 fois par jour, c'est-à-dire : 2,7 ml de soluté injectable / 100 kilos, 2 x par jour.

En cas d'affections aiguës ou subaiguës, un traitement de 11 jours est généralement suffisant.

En cas d'affections chroniques, le traitement sera poursuivi aussi longtemps que durent les symptômes (4 semaines minimum). Le traitement des affections chroniques doit être réservé aux chevaux non destinés à la consommation humaine.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Ce médicament vétérinaire doit être administré lentement par voie intraveineuse.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 28 jours (établi pour le traitement de 11 jours).

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à l'abri de la lumière et du gel.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et l'étiquette après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 28 jours.

12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Précautions particulières d'emploi chez l'animal :

Dans les cas compliqués par la présence de micro-organismes, l'emploi simultané d'anti-infectieux est à prévoir. Ce médicament vétérinaire doit être administré lentement par voie intraveineuse.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Ne pas manger, boire ou fumer au moment de l'administration du médicament vétérinaire.

Après usage, laver immédiatement toute surface cutanée contaminée avec de l'eau et du savon.

Une auto-injection accidentelle peut provoquer une tachycardie et des tremblements. Ces effets peuvent être combattus par l'administration d'un bêtabloquant non-sélectif comme tel que le propranolol. En cas d'auto-injection accidentelle, ne conduisez pas un véhicule et consultez immédiatement un médecin.

Gestation et lactation :

Si le médicament vétérinaire est utilisé chez un animal en gestation, l'administration en sera suspendue quelques jours avant la mise-bas en raison de son effet tocolytique. Etant donné le passage du clenbutérol dans le lait, ne pas l'administrer aux animaux pendant la lactation.

Interaction médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Il faut éviter l'emploi concomitant de corticoïdes car, en raison de leur influence sur la métabolisation des sympathicomimétiques, ils potentialisent les effets vasodilatateurs périphériques.

Ce médicament vétérinaire antagonise les substances à activité utérine telles que l'oxytocine et la prostaglandine F2-alpha.

L'emploi concomitant d'anesthésiques locaux et surtout l'emploi d'atropine lors d'une narcose totale, risque de provoquer un effet additif vasodilatateur et hypotenseur supplémentaire.

L'action adrénérgique est évidemment renforcée par d'autres bêta-mimétiques et antagonisée par les bêtabloquants non sélectifs.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Symptômes : tremblements, sudations, agitation, tachycardie.

Antidote : bêtabloquants.

Les chevaux qui ont reçu par voie orale des doses allant jusqu'à 4 fois la dose thérapeutique du produit sur une période de 90 jours n'ont présenté que des effets indésirables transitoires typiques des β_2 -sympathomimétiques, tels que transpiration, tachycardie et tremblement.

Incompatibilités :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Janvier 2022

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

BE-V122525

[V 642/98/06/0287](#)

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA

Avenue Arnaud Fraiteurlaan 15-23
1050 Bruxelles